



Réponse au mensuel Causette (juin 2021) et au site internet Causette, remise le 4 juin 2021.

Le journal Causette (juin 2021) met en cause notre organisme d'adoption « Les Enfants de Reine de Miséricorde (ERM) » en titrant « scandale de l'adoption en Éthiopie » et en publiant des témoignages de cas particuliers, rares et isolés, concernant des adoptions en Éthiopie réalisées par notre intermédiaire. Cet article cherche à accréditer l'idée qu'ERM serait coupable de « procédures irrégulières », voire « illégales ».

Certains éléments du reportage révèlent une méconnaissance profonde des procédures d'adoption. Organisme autorisé pour l'adoption par le Ministère des Affaires Étrangères français, ERM inscrit sa mission dans le strict respect des exigences légales en vigueur aux niveaux national et international ainsi que dans la plus grande éthique. En Éthiopie comme dans tous pays, la décision de rendre un enfant adoptable est de la responsabilité souveraine des autorités. Seules ces autorités peuvent établir, après enquête, l'histoire de l'enfant et décider de le proposer à l'adoption. Ce sont ces documents qui sont remis aux organismes d'adoption et ces derniers ne sont pas autorisés à exercer le moindre contrôle. Toutes les adoptions par ERM ont fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'Addis Abeba et sont parfaitement légales. En outre l'ensemble est surveillé par le Ministère des Affaires Étrangères et les adoptions sont soumises à la Justice française. La loi éthiopienne ne permet pas l'abandon d'un enfant (sauf cas de parents malades du Sida). Des parents ont pu parfois se faire passer pour décédés ou disparus, à l'insu des autorités et donc à notre insu, afin de permettre une adoption, dans ce pays où aucune aide sociale n'est disponible pour une famille en situation de détresse. L'absence d'état civil en Éthiopie a pu faciliter de telles pratiques. La décision de confier un enfant à l'adoption n'en est pas moins réelle et s'est vérifiée dans la quasi-totalité des cas où la famille biologique a pu être retrouvée. ERM est tenue par le secret imposé par la Loi et ne peut donc apporter les réponses concrètes aux cas décrits par Causette.

ERM a toujours fait preuve de vigilance et amélioré sans cesse ses pratiques au fil des ans : insistance à recueillir l'histoire des enfants auprès des services sociaux ; arrêt des adoptions d'enfants provenant des orphelinats d'Addis Abeba après découverte d'anomalies ; échanges avec les autorités éthiopiennes qui ont fait évoluer leurs procédures ; mise en place de parrainages pour trouver des solutions locales chaque fois que possible (aujourd'hui encore 1070 enfants éthiopiens sont parrainés) ; organisation de voyages encadrés « retour en Éthiopie » avec des adoptés (une centaine). ERM a été interpellée par des familles adoptives disant que leurs enfants leur parlaient de parents biologiques toujours vivants. Gilbert Bayon, alors président d'ERM, a pris l'initiative à partir de 2004, par ses nombreux voyages, de faire des recherches sur les origines éthiopiennes des jeunes adoptés pour tenter de rétablir la vérité et transmettre aux familles les informations qu'il avait obtenues sur place. C'est ainsi qu'ERM a retrouvé la maman biologique de Julie Foulon dès 2007 et en a informé ses parents adoptifs. Le journal Causette a recueilli le témoignage de cette jeune femme qui ne concorde pas avec les éléments et les documents dont nous disposons. Comment imaginer que des membres de notre association se seraient mobilisés avec autant d'énergie pour aider aux retrouvailles avec des familles biologiques si ERM avait quelque chose à dissimuler dans le scandale dont on l'accuse ?

L'article de Causette porte aussi un grave préjudice aux 1 575 enfants d'origine éthiopienne adoptés par ERM. Certains recevront avec douleur les propos destructeurs de l'article, laissant croire qu'ils ont été victimes d'un trafic organisé. Nous leur exprimons notre solidarité et notre compassion. N'oublions pas que toute adoption repose au départ sur un vécu tragique, maladie, accident, décès, abandon, source de souffrances pour les jeunes adoptés, comme pour leurs familles adoptives et biologiques. Nous sommes conscients que les questions dépassent parfois les informations que nous parvenons à réunir. Pour autant, notre association s'est toujours imposé une grande exigence éthique et mérite d'être reconnue pour l'aide qu'elle apporte encore avec bienveillance aux familles et aux jeunes qui s'adressent à elle.